



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2015

JANVIER 2016

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	3
RESUME EXECUTIF	4
I AU PLAN INTERNATIONAL	5
I.1 Participation de la Côte d'Ivoire à l'atelier régional en République Démocratique du Congo (RDC)	5
I.2 Participation de la Côte d'Ivoire à la réunion de concertation entre les Administrations Minières, les Chambres des Mines et les structures chargées de l'ITIE des Etats membres de l'UEMOA à Bamako (MALI)	5
I.3 Visite de travail et d'échanges du Secrétariat International ITIE avec les membres du Conseil National ITIE	6
I.4 Atelier des Coordonnateurs Nationaux ITIE des pays francophones d'Afrique à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)	6
I.5 Séance de travail avec le GIZ à Abidjan – République de Côte d'Ivoire	7
II AU PLAN NATIONAL	7
II.1 Sessions - Réunions du Conseil National ITIE (Voir PV de réunions)	7
II.2 Activités du Secrétariat Technique du Conseil National ITIE	9
II.3 Renforcement de capacités et ateliers de sensibilisation	9
II.3.1 Visite de sensibilisation et d'information	9
II.3.2 Atelier de présentation du Rapport ITIE 2013	10
II.4 Publication- outils de communication	11
CONCLUSION	27

MOT DU PRESIDENT

L'année 2015 s'achève avec la publication du Rapport ITIE 2013. Plusieurs activités ont été menées au cours de 2015 et le présent rapport rend compte des actions du Conseil National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (CN-ITIE).

L'année 2016 sera consacrée, pour la communauté ITIE, à l'organisation de la 7^{ème} Conférence Mondiale prévue les 23 et 24 février à Lima au Pérou. Cette conférence mondiale verra l'élection d'un nouveau Président du Conseil d'Administration de l'ITIE et la modification de la norme ITIE.

Au niveau national, l'année 2016, la Côte d'Ivoire sera de nouveau soumise à la validation. Au moment où l'ITIE souhaite passer de la Transparence à l'Impact de cette transparence sur les citoyens et les communautés locales, plusieurs défis se présentent à notre pays. Défis, non pas parce qu'il est impossible de passer de la Transparence à l'Impact sur les citoyens, mais plutôt parce qu'il s'agira de concilier les réformes déjà engagées, en cours ou futures, aux nouvelles exigences et aux nouvelles orientations de l'ITIE.

Ainsi, au cours des mois à venir, il sera question de la dissémination du Rapport ITIE 2013, de la publication et la dissémination du Rapport ITIE 2014. Il sera surtout question de la révision du plan d'action 2015-2017 et de la poursuite de la préparation de l'exercice de la validation de la Côte d'Ivoire.

Je voudrais au nom du Conseil National ITIE remercier tous ses partenaires, les structures de l'Administration publique et toutes les entreprises pétrolières et minières pour leur soutien et leur contribution à la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire.

Tout en souhaitant une merveilleuse année 2016 à l'ensemble des membres, du personnel, des différentes parties prenantes, ainsi qu'aux partenaires, je souhaite plein succès à la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire.

RESUME EXECUTIF

Depuis son adhésion à la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), par décret n°2008-25 du 21 février 2008, le Gouvernement et le Conseil National chargé de promouvoir sa mise en œuvre ne cessent de multiplier les actions et efforts.

Ces efforts dans le sens d'une meilleure gouvernance du secteur extractif en Côte d'Ivoire, ont contribué à l'accession du pays au statut de « **Pays Conforme** » aux exigences de l'ITIE en mai 2013 à Sydney en Australie, au cours de la 6^{ème} Conférence Mondiale ITIE.

Au cours de cette conférence, une nouvelle norme ITIE a été adoptée ; elle est entrée en vigueur **en juillet 2013**.

Ainsi, depuis cette date, les pays mettant en œuvre l'ITIE, dont la Côte d'Ivoire, publient régulièrement des Rapports ITIE, des Rapports d'activités et mettent à jour de façon permanente des plans de travail en fonction des priorités nationales.

De même, l'année 2015 a été consacrée à l'harmonisation de la nouvelle norme ITIE au contexte national et à l'élaboration du **7^{ème} Rapport ITIE** de la Côte d'Ivoire, **le 2^{ème} Rapport ITIE** depuis sa déclaration en tant que "**Pays Conforme**" en **mai 2013 à Sydney**.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- activités réalisées au cours de l'année 2015,
- résultats de la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire,
- évaluation des progrès accomplis par rapport aux exigences,
- réponses aux recommandations des différents rapports.

ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2015

Au cours de l'année 2015, plusieurs activités ont été réalisées tant au niveau international que national.

I AU PLAN INTERNATIONAL

I.1 Participation de la Côte d'Ivoire à l'atelier régional en République Démocratique du Congo (RDC)

Du 13 au 17 avril 2015, a eu lieu à Kinshasa (RDC) un atelier régional des coordinateurs nationaux et responsables de communication des données de l'ITIE.

Il s'est agi au cours de cet atelier de :

- faire une auto évaluation des documents clés de la mise en œuvre de l'ITIE en vue d'élaborer un diagnostic de la mise en œuvre de l'ITIE dans chacun des pays ;
- faire un examen des rapports ITIE entre pairs en vue d'un partage d'expérience avec d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE ;
- faciliter l'organisation des séminaires de formation ou de consultation avec les parties prenantes en vue d'améliorer la mise en œuvre de l'ITIE dans chaque pays.

Après l'évaluation des documents clés de l'ITIE, plusieurs sessions en matière de communication des données ont été proposées aux participants afin de leurs permettre de mieux communiquer les informations. Il s'agit notamment de :

- développer des outils infographiques (filtrage et visualisation);
- développer des messages et composer une histoire ;
- élaborer une stratégie de communication ;
- concevoir et animer des sites web, réseaux sociaux, "Yammer" et communautés de pratique ;
- identifier les attentes des journalistes.

Il faut noter qu'au cours de cette mission, le Président du CN-ITIE de Côte d'Ivoire a participé à une session du Conseil d'Administration de l'ITIE tenue en marge des différentes formations à Brazzaville (République du Congo).

I.2 Participation de la Côte d'Ivoire à la réunion de concertation entre les Administrations Minières, les Chambres des Mines et les structures chargées de l'ITIE des Etats membres de l'UEMOA à Bamako (MALI)

Rapport d'activités 2015

Du 15 au 17 décembre 2015, s'est tenue à Bamako à Azalaï Hôtel Salam (Mali), la réunion des experts des Administrations en charge des Mines, des Représentants des Chambres des Mines et des structures chargées de l'ITIE des Etats Membres de l'UEMOA.

Cette rencontre organisée par la Commission de l'UEMOA, a réuni des Experts de tous les Etats membres et des représentants de la Commission de l'UEMOA.

La réunion de Bamako avait pour objectif d'échanger les expériences, notamment sur :

- l'optimisation de la collecte des revenus tirés des opérations minières;
- la contribution des activités minières au développement local;
- l'intégration de l'industrie minière à l'économie par le développement de la chaîne des valeurs;
- l'amélioration et la généralisation dans tous les Etats membres de la gouvernance des revenus tirés des activités minières ;
- l'établissement de la traçabilité des diamants ;
- le renforcement du dialogue entre les acteurs.

Au cours de cet atelier, les différentes structures ont présenté le bilan de leurs activités respectives. Le représentant du Conseil National ITIE y a fait un exposé sur la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire et les défis à relever.

A l'issue de cette réunion, l'UEMOA a réaffirmé son engagement à apporter une aide financière aux différentes structures mettant en œuvre l'ITIE. L'UEMOA a ainsi octroyé un appui financier d'un montant de cinq millions (5.000.000) FCFA au Conseil National ITIE Côte d'Ivoire pour la réalisation de certaines activités identifiées.

I.3 Visite de travail et d'échanges du Secrétariat International ITIE avec les membres du Conseil National ITIE

Le Conseil National ITIE a reçu la visite de Messieurs Jonas MOBERG (Secrétaire International ITIE) et Bady BALDE (Directeur Régional ITIE) le 05 juin 2015 à Abidjan. Cette visite de travail s'est déroulée en marge de la participation du Secrétariat International ITIE aux activités de la BAD à Abidjan (Côte d'Ivoire). Au cours de cette visite, Messieurs Jonas MOBERG et Bady BALDE ont été reçus en audience par les Ministres chargés du Pétrole et des Mines.

Ils ont aussi échangé avec les membres du CN-ITIE sur les nouvelles exigences de l'ITIE, les défis, les opportunités et les recommandations en matière de validation, de publication de contrat et de propriété réelle.

I.4 Atelier des Coordonnateurs Nationaux ITIE des pays francophones d'Afrique à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)

Du 29 au 30 Juin 2015, s'est tenue à Yamoussoukro, la première réunion des Coordonnateurs Nationaux de l'ITIE des pays francophones d'Afrique. Elle a regroupé une vingtaine de représentants issus des pays suivants: Burkina Faso, Cameroun,

Rapport d'activités 2015

Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

Les représentants du Gabon et de la Guinée Equatoriale ont pris part à cette rencontre en qualité d'observateurs.

L'ordre du jour suivant a été adopté:

- Mise en œuvre de l'ITIE dans les Etats Membres – Evaluation ;
- Vision stratégique de l'ITIE pour les prochaines années ;
 - Examen de la vision et du plan Stratégique
 - Gouvernance de l'ITIE
- Evaluation du processus de validation ;
- Organisation de la prochaine réunion ;
- Divers.

Plusieurs recommandations ont été faites au cours de cet atelier.

I.5 Séance de travail avec le GIZ à Abidjan – République de Côte d'Ivoire

En décembre 2014, le Conseil National ITIE a reçu, dans le cadre d'une visite de travail une délégation de la coopération allemande (GIZ). Cette visite de travail a été l'occasion pour la délégation de GIZ de présenter le cadre d'élaboration d'un projet régional qui s'inscrit dans la gouvernance du secteur extractif.

Faisant suite à cette visite, en 2015, le CN ITIE a rencontré au cours de deux (02) séances de travail, la délégation de GIZ en vue d'identifier, dans le cadre dudit projet régional, les axes et les actions pouvant contribuer au renforcement de la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire.

II AU PLAN NATIONAL

II.1 Sessions - Réunions du Conseil National ITIE (Voir PV de réunions)

Au cours de l'année 2015 le Conseil National ITIE a organisé quatre (04) réunions statutaires. (Voir PV des réunions) sur le site web du Conseil National ITIE (www.cnitie.ci)

Rapport d'activités 2015

✓ Réunion du 11 Mars 2015

Cette 1^{ère} réunion qui s'est tenue de 9 heures à 13 heures 12 minutes au Siège du Conseil National ITIE, à Abidjan Cocody – II Plateaux, a été l'occasion de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Informations ;*
2. *Validation du rapport d'activité 2014 ;*
3. *Validation du Plan de Travail 2015 – 2017 ;*
4. *Validation des TdRs pour l'élaboration des Rapports ITIE 2013 et 2014 ;*
5. *Validation du programme prévisionnel des réunions de l'année 2015 ;*
6. *Divers.*

Au cours de cette session, le Rapport d'activités 2014, le plan de travail 2015 – 2017, les TdRs pour l'élaboration des Rapport ITIE 2013 et 2014 et le programme des réunions au titre de l'année 2015 ont été discutés et validés.

✓ Réunion du 29 Juillet 2015

Au cours de cette deuxième Session ordinaire de l'année 2015, qui s'est tenue de 09h05 à 13h08, le Conseil a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

1. *Informations ;*
2. *Validation du processus de sélection de l'Administrateur Indépendant pour les Rapports ITIE 2013-2014 ;*
3. *Discussion préliminaire relative à la détermination du périmètre des rapports ITIE 2013-2014 (secteur du diamant, secteur artisanal...) ;*
4. *Discussion et adoption d'une position commune sur la transparence des contrats pétroliers et miniers ;*
5. *Discussion relative au principe et à la stratégie de prélèvement des recettes fiscales pour la mise en œuvre de l'ITIE ;*
6. *Divers.*
 - *Révision du Règlement Intérieur du CN-ITIE (Avis et accord du CN-ITIE pour la révision) ;*
 - *Révision de la stratégie de communication du CN-ITIE (Avis et accord du CN-ITIE pour la révision).*

Au terme de cette session, les membres ont donné quitus à l'Administrateur Indépendant pour le démarrage effectif du processus d'élaboration des Rapports 2013 et 2014.

✓ Réunion du 30 Septembre 2015

Cette session a permis aux membres de délibérer sur les points ci-dessous à l'ordre du jour :

- ✓ *Informations ;*
- ✓ *Discussion et validation du projet de rapport de l'étude de cadrage pour les Rapports ITIE 2013 et 2014 ;*
- ✓ *Divers.*

Au cours de cette session, le Conseil National de l'ITIE a adopté plusieurs résolutions relatives au seuil de matérialité, le périmètre des flux de paiement, la propriété réelle.

Rapport d'activités 2015

A la suite de l'adoption de ces résolutions, le Conseil National de l'ITIE a donné caution à l'Administrateur Indépendant pour engager la collecte de données afin de présenter le Rapport ITIE selon le chronogramme adopté.

✓ Réunion du 09 Décembre 2015

Cette session a été consacrée à la discussion et validation du Rapport ITIE 2013. A la suite de la discussion, le projet de Rapport ITIE 2013 a été validé sous réserve de certaines observations.

II.2 Activités du Secrétariat Technique du Conseil National ITIE

En collaboration avec le Directeur Technique du CN-ITIE, le Secrétariat Technique a organisé plusieurs séances de travail, participé à des réunions avec des partenaires externes.

✓ Revue du plan de travail 2015 -2017

Le Secrétariat Technique ITIE a organisé en collaboration avec le Directeur Technique une séance de travail pour la revue du plan de travail 2015-2017 qui devrait être adopté au cours de la première session de Mars 2015.

✓ Séance de travail avec le cabinet Moore Stephens

Après la sélection du cabinet chargé de l'élaboration des Rapports ITIE 2013 et 2014, le Secrétariat Technique a rencontré l'Administrateur Indépendant dans le cadre de la mission préparatoire de collecte et de la planification du calendrier d'élaboration des différents rapports. Cette rencontre a permis de discuter des défis et obstacles potentiels au non-respect du calendrier et des mesures de mitigation à mettre en place.

✓ Séance de travail du Secrétariat Technique

La première séance de travail s'est tenue le 22 septembre 2015 et a permis à la demande du CN ITIE, de discuter et organiser le plan stratégique en plan opérationnel. Il a été également question d'élaborer un plan de trésorerie afin de suivre et faciliter la mise en œuvre du Plan de travail 2015-2017.

La deuxième séance de travail a permis d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources complémentaires à travers un partenariat avec les sociétés extractives. En contrepartie de la contribution de celles-ci, le Conseil National de l'ITIE associera l'image des sociétés extractives inscrites dans le processus de l'ITIE en Côte d'Ivoire à toutes ses activités sous la forme de prestations.

A cet effet, une convention annuelle devra être signée entre le CN-ITIE et les sociétés minières et pétrolières.

II.3 Renforcement de capacités et ateliers de sensibilisation

II.3.1 Visite de sensibilisation et d'information

Rapport d'activités 2015

La Côte d'Ivoire doit poursuivre une mise en œuvre exemplaire de l'ITIE pour maintenir son statut de « **pays conforme** », car elle doit subir une nouvelle validation en octobre 2016. Pour ce faire, la bonne exécution de son plan de travail est un impératif. Dans cette perspective, plusieurs activités ont été déjà réalisées et d'autres sont en cours, notamment la publication du Rapport ITIE 2012 et l'adoption du Plan de Travail 2015 - 2017.

Dans l'objectif 2 de ce Plan de Travail relatif au **Renforcement de la communication sur les activités du Conseil National de l'ITIE**, il est prévu la *diffusion et la dissémination des rapports ITIE*.

Conformément à l'Exigence 6.1.d¹ de la Norme ITIE, la Stratégie de Communication a été élaborée et approuvée en 2012. Le CN ITIE a organisé plusieurs missions de vulgarisation du film institutionnel sur l'ITIE en 2012 ainsi que la dissémination du rapport de conciliation 2012 dans plusieurs localités de la Côte d'Ivoire, à savoir :

- Jacqueville du 13 au 15 mars 2015 ;
- Bouaflé notamment à Angovia, Allahou Bazi et Bouaflé commune du 10 au 12 avril 2015 ;
- Aboisso du 4 au 6 juin 2015.

Au cours de ces différentes missions, la délégation du CN-ITIE a rencontré les Autorités Administratives et Coutumières des localités ci-dessus citées. Des entretiens ont également été faits par M. Ousmane ATTAÏ, journaliste expert.

La deuxième journée, a été consacrée à l'atelier de vulgarisation du film sur l'ITE et de dissémination du Rapport ITIE 2012 en présence des Autorités Administratives et Coutumières desdites localités.

II.3.2 Atelier de présentation du Rapport ITIE 2013

La cérémonie de présentation du Rapport ITIE 2013 répondait à l'exigence de publication dudit rapport dans les délais de manière à susciter des discussions et débats favorisant des réformes pour une meilleure gouvernance du secteur extractif.

Ainsi, le 10 Décembre 2015, à l'Auditorium de PETROCI Holding, le Conseil National de l'ITIE a organisé un atelier de présentation du Rapport ITIE 2013. Cet atelier a réuni les membres et personnel du Conseil National de l'ITIE, des représentants d'Ambassades, de l'Administration Publique, des Sociétés Extractives, de la Société Civile et des Journalistes.

Le Rapport ITIE 2013, présenté par le cabinet Moore Stephens, a suscité des discussions et débats. La présentation a porté sur les points suivants:

- **Périmètre du Rapport**

¹ Le Groupe Multipartite doit *veiller à ce que des actions de sensibilisation – organisées par le gouvernement, la société civile ou les entreprises – soient menées afin de mieux faire connaître l'existence du rapport ITIE et de faciliter le dialogue à son sujet au sein du pays*

Rapport d'activités 2015

- **Exhaustivité et attestation des données**
- **Revenus du secteur**
- **Résultats des travaux de conciliation**
- **Constatations et Recommandations**

II.4 Publication- outils de communication

Le Conseil National ITIE a, au cours de l'année 2015, continué la mise à jour et la finalisation du projet du "**Manuel de connaissance du secteur extractif**" compte tenu des nouveaux textes réglementaires qui régissent ledit secteur. Le Conseil National a contribué à la conception de la Bande Dessinée initié par PCQVP Côte d'Ivoire. La mise à jour de plusieurs outils de communication notamment le film institutionnel a été discuté.

RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN CÔTE D'IVOIRE

Les résultats et acquis relevés ci-après sont consécutifs aux activités et actions réalisées par le Conseil National ITIE:

- ✓ la Côte d'Ivoire publie chaque année des rapports ITIE conformément aux exigences ITIE ; **A ce jour, le huitième rapport ITIE (Rapport ITIE 2013 a été élaboré et publié. Le neuvième Rapport (Rapport ITIE 2014) a été engagé et sera publié par la Côte d'Ivoire en six (06) années, lui permettant d'être à jour dans la publication des rapports ;** les activités préparatoires pour la publication des Rapports ITIE 2013-2014 sont engagées depuis Janvier 2015 ;
- ✓ La Côte d'Ivoire publie des Rapport ITIE basés sur la norme ITIE – Edition Juillet 2013.
- ✓ La prise en compte de l'ITIE par le Code Minier (2014). Ainsi, en plus de l'ordonnance n°2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi n°96-669 du 29 août 1996 portant Code Pétrolier, toutes les entreprises exerçant sur le territoire national ont l'obligation de respecter et appliquer les principes, critères et exigences de l'ITIE.

La mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire a indéniablement permis les acquis suivants :

1. Une formalisation du dialogue autour des questions de transparence

L'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'ITIE et à ses Règles a permis l'instauration d'un dialogue organisé entre toutes les parties prenantes concernées par l'Initiative, dans un contexte où les questions de gouvernance et de transparence constituent un enjeu complexe.

La formalisation de l'Initiative nationale par l'établissement d'un groupe multipartite rassemblant à la fois des membres du gouvernement, de la société civile et des entreprises extractives a permis de lancer un mouvement de concertation, de dialogue et de partenariat sur des questions fondamentales de gouvernance et de transparence.

La mise en œuvre de l'ITIE a permis de mettre en lumière certaines difficultés de l'administration pour tracer tous les revenus fiscaux perçus des entreprises du secteur des hydrocarbures et des mines opérant en Côte d'Ivoire. Ces difficultés ont fait l'objet de recommandations et sont en cours de traitement pour la plupart.

2. Une participation générale des entités déclarantes

La participation des entités déclarantes ne s'est faite de façon systématique. Le Conseil National a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation des sociétés extractives et des structures étatiques déclarantes. A cela, il faut relever l'adoption par le gouvernement, le 12 avril 2012, de l'ordonnance n° 2012-369 qui appelle les entreprises pétrolière à *participer*

Rapport d'activités 2015

activement à la mise en œuvre des principes de transparence dans les industries extractives en Côte d'Ivoire et à participer au processus de réconciliation des données.

Au niveau du secteur minier, l'adoption du code minier en 2014 prenant en compte les principes, critères et exigences de l'ITIE, obligent de façon formelle et légale les sociétés minières et les structures étatiques concernées à publier les données.

Par ailleurs, il faut noter de plus en plus le soutien de plusieurs sociétés pétrolières et minières (SODEMI, PETROCI, SMI, TONGON) à la mise en œuvre de certaines activités de sensibilisation et d'information.

Aussi, toutes les entités déclarantes ont-elles fourni des formulaires de déclarations pour la réconciliation des données du rapport ITIE 2012, publié en décembre 2014. Ce résultat traduit une participation essentiellement volontaire.

3. Une information sur le secteur extractif fiable et accessible au plus grand nombre

Les efforts engagés par les autorités ivoiriennes et le Conseil National dans le processus ITIE ont permis de rendre disponible une information claire et fiable sur le secteur extractif.

En effet, l'information fournie à travers l'exercice ITIE est riche, variée et n'avait surtout jamais été aussi disponible avant l'adhésion du pays à l'Initiative.

L'organisation régulière d'ateliers de sensibilisation et de vulgarisation, ainsi que la diffusion de documents sur le site internet consacré (<http://www.cnitie.ci>), ont indéniablement permis de toucher des citoyens qui n'avaient jamais pu bénéficier jusque-là d'une telle quantité d'information.

La communication trimestrielle en Conseil des Ministres sur le secteur de l'Energie (Pétrole, Gaz et Electricité) est régulièrement affichée sur les sites Web du Conseil National ITIE et du Gouvernement.

**EVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR RAPPORT AUX
EXIGENCES**

La Côte d'Ivoire a été déclarée "**Pays Conforme**" en 2013 à Sydney en Australie.

La Côte d'Ivoire continue de se conformer aux exigences de la Norme ITIE. A cet effet, les rapports sont régulièrement publiés.

L'Ordonnance n° 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant le Code Pétrolier montre clairement l'effort de contribuer à la transparence des contrats puisse que l'article 82 nouveau de ce code stipule une publication des contrats dans le Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire.

Le Plan de Travail ITIE 2015-2017 montre clairement l'engagement de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de l'ITIE :

- ✓ Une volonté politique claire : le nouveau Code Minier (loi n°2014-138 du 24 mars 2014) et l'Ordonnance n° 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant le Code Pétrolier ont introduit des dispositions rendant obligatoires la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Une activité régulière du Conseil National ITIE;
- ✓ Une participation active et un soutien de la société civile et des entreprises aux activités de l'ITIE;
- ✓ L'élaboration et la publication des Rapports ITIE 2013 et 2014.

Selon le rapport de validation, les quatre derniers rapports ITIE sont tous issus d'un processus de réconciliation de qualité, basé sur un périmètre complet des flux et des entreprises, une participation de toutes les entreprises en production, une participation de toutes les entités publiques et la réconciliation de données "fiabilisées" par les auditeurs externes des entreprises.

Le Rapport ITIE 2012 a mis en relief un taux de couverture élevé et des écarts faibles au niveau du secteur des Hydrocarbures. Ce Rapport désagréé concourt à une meilleure transparence.

La Côte d'Ivoire prépare la prochaine validation pour 2016 conformément aux recommandations des précédents rapports ITIE de Réconciliation et de Validation.

Rapport d'activités 2015

1. Diagnostic de la gouvernance interne de l'ITIE dans votre pays	
Exigence ITIE 1	Gouvernance du Groupe multipartite
Documents de référence	Notes d'orientation 8 et 14
A. TDR DU GROUPE MULTIPARTITE : existence, rôle, responsabilités et droits	
Le groupe multipartite ne dispose pas de TDR mais le décret de création du Conseil National ITIE et les arrêtés interministériels définissent dans une certaine mesure le rôle, les responsabilités et les droits des membres du groupe multipartite. Le CN ITIE prendra donc des dispositions pour élaborer des TdR conformément aux notes d'orientation 8 et 14.	
B. Représentation : procédures de désignation et de renouvellement, durée de mandat	
Les membres du groupe multipartite sont désignés par les structures qu'ils représentent. Le Conseil National ITIE envoie un courrier à chacune des structures représentées dans le Conseil afin de désigner un représentant. La liste des représentants est alors envoyé aux Ministères chargés de l'Economie et des Finances et aux Ministère en charge du pétrole et des Mines qui font un arrêté soumis à la signature conjointe du Ministre en charge du Budget, du Ministre en charge de l'Economie, du Ministre en charge des hydrocarbures et du Ministre en charge des Mines. Les membres sont alors autorisés à participer aux réunions du Conseil National ITIE. La durée de leur mandat dépend de la structure qu'ils représentent. Par ailleurs, si le membre du groupe multipartite qui représente une structure donnée ne travaille plus dans cette structure, le Conseil National ITIE est tenu de procéder à son remplacement sur information et proposition de représentant de ladite structure.	
C. Réunion et prise de décisions : Fréquence des réunions, publication des PV,...	
Quelle est la fréquence des réunions ? Ces réunions sont annoncées combien de temps à l'avance ? L'ordre du jour et les documents qui font l'objet de discussions et d'une éventuelle adoption sont diffusés combien de temps à l'avance, et par qui ? Qui garde les procès-verbaux du Groupe multipartite ? Les PVs sont-ils publics ou confidentiels ?	
Quatre réunions ordinaires sont prévues par le décret au cours de l'année. Il peut avoir également des sessions extraordinaires, qui ne sont cependant pas prévues dans le décret de création du CN ITIE. Les réunions sont prévues à l'avance et les documents envoyés dans un délai de 2 semaines au moins ; les membres du Conseil National ITIE sont invités par courriel. Un suivi téléphonique est également fait afin de confirmer la participation des membres. Les PV sont publiés sur le site web du CN ITIE	
D. Suivi de la mise en œuvre de l'ITIE par le Groupe multipartite : Elaboration du plan de travail, TDR administrateur indépendant,...	
Quel rôle le Groupe multipartite de votre pays joue-t-il dans : l'élaboration du plan de travail ? la définition du périmètre du Rapport ? l'adoption des Termes de Référence pour l'administrateur indépendant ? la nomination de l'administrateur indépendant ? l'adoption des procédures de déclaration, de collecte, et de vérification des données, l'examen du projet de Rapport ITIE et l'adoption du Rapport final? Pour chaque étape, indiquer s'il s'agit d'un rôle <très actif>, <actif>, <passif>, ou <négatif>.	

Rapport d'activités 2015

Le personnel permanent de l'ITIE et le Secrétariat Technique et préparent le plan de travail, ainsi que les Termes de références pour l'Administrateur Indépendant. Ils soumettent le plan de travail et les Termes de Référence au Groupe multipartite pour la discussion et la validation. « Rôle Très Actif »

La définition du périmètre du rapport est discutée au cours d'une réunion par le Groupe multipartite. « Rôle Très Actif »

La désignation de l'Administrateur Indépendant se fait par appel d'offre. Plusieurs représentants du Conseil National ITIE (personnel et secrétariat Technique), un ou plusieurs représentants de la direction des marchés publics, un ou plusieurs représentants du ministère en charge du Budget, un ou plusieurs représentants du ministère en charge de l'Economie procèdent à l'ouverture des plis et à la nomination de l'Administrateur Indépendant. Le rapport de sélection est présenté au cours d'une réunion au Groupe multipartite pour validation. « Rôle très actif »

Le Groupe multipartite discute au cours d'une réunion de l'adoption des procédures de déclaration, de collecte et de vérification des données. Il examine également le projet de Rapport ITIE et transmettent leurs observations à l'Administrateur Indépendant. Il procède alors à l'adoption du rapport final. « Rôle Très Actif »

2. Évaluation du plan de travail

Exigence 1.4	▪
Documents de référence	▪ Note d'orientation 2 sur l'élaboration d'un plan de travail ITIE
	Le plan de travail est la fondation même de l'ensemble des activités ITIE dans les pays mettant en œuvre l'ITIE et garantit que ces activités sont ciblées de manière à fournir les résultats souhaités par les parties prenantes. L'Exigence 1.4 de la Norme ITIE définit un certain nombre d'exigences à respecter quant au contenu du plan de travail.

A. Objectifs

Dans quelle mesure votre plan de travail reflète-il les priorités nationales des industries extractives de votre pays ? Quels sont les réformes en cours qui visent à améliorer la gouvernance de l'industrie extractive du pays, dans lesquelles l'ITIE joue un rôle primordial ou d'accompagnement ? Quels sont les défis de gouvernances auxquels votre pays est confronté ? Quels sont les objectifs clé pour la mise en œuvre de l'ITIE dans votre pays cette année ?

Le Plan de travail a été réalisé à partir des priorités et objectifs du Ministère en charge du pétrole et du Ministère en charge des Mines.

Au niveau du secteur du pétrole, l'ordonnance n° 2012-369 du 12 avril 2012 prévoit la publication des contrats. L'ITIE joue un rôle important dans cette réforme et accompagne en vue de la mise en œuvre effective de cette mesure. Un groupe de travail a été mis en place pour analyser les aspects des contrats à publier en attendant l'application effective de la disposition de l'ordonnance relative à la publication des contrats conformément à la norme ITIE.

Rapport d'activités 2015

Les défis de gouvernance concernent l'organisation et la traçabilité des données du secteur artisanal minier.

Les objectifs de l'ITIE pour le plan de travail 2015-2017 sont les suivants:

- Assurer un meilleur cadre de discussion des parties prenantes pour une mise en œuvre de l'ITIE dynamique et efficace
- Renforcer la durabilité et la pérennisation de l'ITIE en Côte d'Ivoire
- Contribuer à la transparence des procédures d'octroi des contrats et à la fiabilisation des données contractuelles
- Définir les conditions et étapes d'extension de l'ITIE au secteur artisanal minier et à d'autres secteurs

B. Activités

Quelles sont les activités clés qui contribuent à atteindre ces objectifs ?

- Mise en place du comité de pilotage et de Supervision ;
- Révision du Règlement Intérieur (TDR du GMP) ;
- Les ateliers de sensibilisation et d'information ;
- Réalisation d'études

Ainsi, la mise en place du comité de pilotage est à un stade très avancé au 31 décembre 2015. Plusieurs ateliers de sensibilisation et d'informations ont été réalisés dans plusieurs villes et à Abidjan.

L'élaboration des TdR et la réalisation des études planifiées en 2015 devront faire l'objet d'attention particulière du CN ITIE en 2016.

C. Calendrier et coût

Quel est le calendrier pour la mise en œuvre des activités citées ci-dessus ? Quel est le coût total de votre plan de travail en 2015 ?

Calendrier de réalisation des activités : Février à Décembre 2015.

Voir plan de travail pour le coût total

3. Communication et dissémination de l'ITIE

Exigence 6	Le Groupe multipartite doit veiller à ce que le Rapport ITIE soit compréhensible, activement promu, accessible au public et qu'il contribue au débat public (Exigence 6.1
Documents de référence	▪ Stratégie de communication ▪ Données numériques et infographiques

A. Stratégie de communication

Quels sont les objectifs clé pour la communication de l'ITIE en Côte d'Ivoire ?

Accroître l'appui politique nécessaire à la mise en œuvre de l'ITIE : à travers des ateliers de renforcement et la mise à disposition des informations, le Conseil National ITIE souhaite que les pouvoirs politiques s'imprègnent plus de l'utilité de l'ITIE et s'approprie l'ITIE pour une plus grande vulgarisation et l'octroi de soutien pour la mise en œuvre de l'ITIE.

Organisation d'une journée porte ouverte : informer toutes les couches des populations, les entreprises privées, les ONG et les structures gouvernementale.

Rapport d'activités 2015

Diffusion et dissémination du rapport ITIE 2012-2013 : diffusion du résumé du rapport, diffusion des rapports en bandes dessinées...

Production et publication des rapports d'activités annuels

Production des bulletins trimestriels

B. Outils de communication

Quels outils (*infographies, affiches, bulletins, dessin animés, rapports sommaires, fiche d'information, prospectus, vidéos, panneaux d'affichage, annonces ou tout support promotionnel*) utilisés lors des campagnes de diffusion ? Existe-il des fichiers électroniques ou des liens ?

Le CN ITIE a-t-il recours à un cabinet de communication ?

Pour les campagnes de diffusion, le Conseil National ITIE utilise des affiches, des bulletins trimestriels, des bandes dessinées, des résumés, des prospectus, des Tee shirts, des stylos,...

Nous avons eu recours à un cabinet de communication, cependant, la stratégie de communication élaborée par ce cabinet doit être actualisée.

C. Analyse de données ITIE dans votre communication

Les données du dernier Rapport ITIE sont-elles en fichier Excel ? Avez-vous accès au modèle de données de synthèse ?

oui

D. Événements

Exemples des événements utilisés pour promouvoir l'ITIE et les Rapports ITIE.

- **Atelier de renforcement de capacité ;**
- **Atelier de diffusion et de dissémination ;**
- **Rencontres communautaires ;**
- **Présentation du film promotionnel de l'ITIE aux entreprises du secteur minier et du secteur des hydrocarbures, aux administrations, et dans les communautés riveraines ;**
- **Conférence de presse**

E. Les journalistes

Le CN ITIE a-t-il accès à un réseau de journalistes et sous quelle forme (par exemple Whatsapp, Facebook, liste de diffusion, télécopie) ?

Le Conseil National ITIE a mis en place un réseau de journaliste qui regroupe l'ensemble des principaux journaux du pays. Une liste de diffusion existe, mais il y a nécessité de renforcer. Le Conseil National ITIE a mis en place une page facebook, mais qui n'est pas encore actif.

F. Site web ITIE

Le CN ITIE a-t-il un site web ITIE ? Le CN ITIE utilise-t-il Web Analytics ou collecte-t-il des statistiques relatives au site web ?

Il existe d'autres plateformes qui sont complémentaires au site web : Twitter, Facebook, LinkedIn,

Rapport d'activités 2015

Whatsapp, Instagram, YouTube, Yammer ou la CoP de la Banque Mondiale ?
Oui le Conseil National ITIE dispose d'un site internet : www.cnitie.ci Certaines de ces plateformes sont complémentaires cependant, il faudra les activer et les exploiter.
G. Communication proactive et boucle de commentaires
Le CN ITIE suit-il activement les actualités ainsi que l'actualité parlementaire afin d'identifier les questions dans lesquelles pourrait s'impliquer l'ITIE ? Le Groupe multipartite est-il informé de ces opportunités ? Comment les conclusions des efforts de communication (événements, campagnes) sont utilisées pour améliorer l'ITIE ? Le CN ITIE a fait un exposé à l'Assemblée Nationale afin d'amener les Députés s'impliquer dans le contrôle et le suivi budgétaire, mais aussi des réformes du secteur extractif. Par ailleurs, il est question de mettre à jour la liste des membres en faisant en sorte toutes les parties soient activement représentées dans le groupe multipartite.

4. Études d'impact et rapports annuels d'activité	
Exigence 7	Le Groupe Multipartite doit prendre des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE
Documents de Référence	▪ Note d'orientation 5 sur l'élaboration d'un rapport annuel d'activité ▪ Rapport annuel d'activité
Note d'orientation	L'Exigence 7.2 précise que le Groupe multipartite est chargé d'examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles et qu'il publie des rapports annuels d'activité (Exigence 7.2(a)). L'objectif du rapport annuel d'activités est de faire connaître les efforts entrepris pour atteindre et/ou maintenir la conformité avec les Exigences de l'ITIE, notamment les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le plan de travail, et de documenter l'impact de l'ITIE. Le rapport devra également documenter toutes les recommandations de l'administrateur indépendant et du validateur (le cas échéant) et décrire les actions menées à bien par le Groupe multipartite pour y donner suite. Les participants sont invités à lire la note d'orientation 5 et leur propre rapport annuel d'activités et de répondre aux questions ci-dessous.
A. Impact	
Quel a été l'impact de l'ITIE en Côte d'Ivoire ? Comment peut-on mesurer l'impact ? Quelles sont les changements constatés du fait de l'ITIE, d'une année sur l'autre ?	
- Une formalisation du dialogue autour des questions de transparence - Une participation générale des entités déclarantes (voir obligation de déclaration à travers les lois); - La publication des contrats pétroliers - Une information sur le secteur extractif fiable et accessible au plus grand nombre	

Rapport d'activités 2015

L'ITIE a permis de renforcer et d'institutionnaliser le caractère public des informations du secteur extractif, de désagréger et d'avoir beaucoup plus d'informations relatives au secteur extractif, d'élargir progressivement le périmètre de déclaration, de connaître la contribution effective du secteur extractif à l'économie nationale et d'engager de plus en plus de discussions et de réformes autour de la gouvernance du secteur extractif.

B. Objectifs

Quels sont les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs les plus importants à ce jour ? Avez-vous modifié vos objectifs à un certain moment ? Pour quelles raisons ?

- La déclaration des données du secteur extractif est une obligation en Côte d'Ivoire à travers les codes pétrolier et minier;
- La réduction du caractère confidentiel des contrats pétrolier

C. Recommandations

Quel est le suivi des recommandations de l'administrateur indépendant et du validateur ? (taux d'exécution)

Au niveau des recommandations du validateur, 6 sur 8 ont connu une résolution.

Au niveau de l'Administrateur Indépendant, les recommandations font toujours l'objet de discussion avec les parties concernées. : Il s'agit de l'effectivité de la publication des contrats et de la forme de publication.

Au niveau de publication des Etats Financiers analytiques, les entreprises concernées ont été informées par courrier.

Rapport d'activités 2015

ÉVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan d'action 2015 du CN – ITIE a été élaboré autour des objectifs suivants :

- OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Améliorer le fonctionnement du Conseil National ITIE
- OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Renforcer la communication sur les activités du Conseil National ITIE
- OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Améliorer le financement des activités du Conseil National ITIE
- OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Renforcer l'adhésion des entreprises minières et pétrolières au processus ITIE
- OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : Publier régulièrement et de façon ponctuelle les Rapports ITIE
- OBJECTIF SPECIFIQUE 6 : Contribuer à la transparence des procédures d'octroi des contrats et à la fiabilisation des données contractuelles
- OBJECTIF SPECIFIQUE 7 : Définir les conditions et étapes d'extension de l'ITIE au secteur artisanal minier et à d'autres secteurs

Sur la base des objectifs spécifiques et des activités prévisionnelles, une évaluation de l'état de réalisation du plan de travail 2015 a été menée. (Voir document d'évaluation du plan de travail 2015).

Il ressort de cette évaluation que des activités importantes ont été réalisées au cours de l'année 2015. Cependant, certaines activités ayant un impact dans l'atteinte des objectifs doivent être réalisées et par conséquent ont été reportées en 2016 et 2017.

**REPONSES ET ACTIONS ENTREPRISES PAR LE GROUPE
MULTIPARTITE AU REGARD DES RECOMMANDATIONS DES
RAPPORTS DE CONCILATION ET DE VALIDATION**

Rapport d'activités 2015

Recommandations Rapports de Conciliation ITIE

Publication des états financiers analytiques des sociétés d'Etat : la PETROCI et la SODEMI	En cours	Le Conseil National ITIE a eu des séances de travail et a envoyé des courriers aux DG de ces structures en vue de la publication des états financiers analytiques des sociétés d'Etat.
Nous avons constaté que les derniers rapports annuels publiés par la PETROCI sur son site web remontent à l'année 2008. En outre, nous avons constaté que les états financiers de la SODEMI ne sont pas publiés sur son site web. Nous comprenons que les deux entités publient leurs comptes annuels dans un journal quotidien en application de la réglementation en vigueur.		
Cette situation ne permet pas d'assurer un accès facile aux informations sur les opérations réalisées par ces deux sociétés de par le mandat qui leur est confié par l'Etat.		
<i>Compte tenu du rôle important que ces entités jouent dans le secteur extractif et dans la collecte des recettes issues du secteur extractif, nous recommandons que les états financiers analytiques des activités extractives de la PETROCI et de la SODEMI soient publiés sur leurs sites web respectifs sous un format facilement exploitable. Nous recommandons également que PETROCI publie périodiquement les statistiques et les données sur les parts de l'Etat dans la production, la commercialisation ainsi que les transferts des recettes effectués dans le cadre de son mandat.</i>		
Certification des formulaires de déclaration des administrations publiques	En cours	Il a été décidé que seuls les formulaires de la DGI fassent l'objet de certification par le Receveur Général et que les autres structures de l'Administration publique fassent certifier leur déclaration par les plus hauts responsables.
La crédibilité du processus ITIE passe par la crédibilité des données déclarées par les compagnies pétrolières et par l'Etat. Le processus d'assurance convenu pour l'élaboration de ce rapport inclut, entre autres, la certification des formulaires de déclaration des entreprises par un auditeur externe et de ceux de l'Etat par le Receveur Général.		
Quoique les entités n'ayant pas soumis des formulaires de déclaration certifiés ne représentent pas une part significatives des revenus déclarés, il reste important que les entités se soumettent aux procédures convenus et aux dispositions du Code Minier et du Code Pétrolier en la matière afin d'assurer la crédibilité du processus.		
<i>Nous recommandons pour les exercices futurs que les entités déclarantes prennent les dispositions nécessaires pour le respect des procédures et des dispositions règlementaires en la matière.</i>		
Soumission des formulaires de déclaration	En cours	Toutes les structures ont un point focal et un dossier ITIE. Cependant, le changement du point focal au niveau des structures n'est pas toujours coordonné avec le secrétariat ITIE. Toutefois, malgré les actions entretenues, le problème a persisté pour l'année 2013.
La soumission des déclarations sur les flux de paiements a été effectuée avec un retard considérable par certaines sociétés pétrolières et minières malgré les relances journalières de leur responsable. Cette situation a engendré l'existence de plusieurs écarts non expliqués.		
Certaines entreprises n'ont pas fourni avec leurs déclarations initiales un détail par taxe permettant d'identifier les dates des paiements, les numéros des quittances, les lieux des paiements et autres informations utiles aux travaux de réconciliation. En l'absence des données détaillées nous avons pris contact avec ces entreprises afin de demander des		

Rapport d'activités 2015

Antérieur à 2012	informations nécessaires.		
	La non-communication du détail de paiement avec les déclarations affecte l'efficacité des travaux de réconciliation et nous fait perdre beaucoup de temps dans la collecte du détail des paiements auprès des sociétés. Cette situation a engendré l'existence de plusieurs écarts non expliqués à la fin de nos travaux de conciliation.		
	<i>Nous recommandons pour les exercices futurs d'inciter toutes les parties prenantes à s'impliquer plus rigoureusement dans les travaux de réconciliation des flux des paiements. Cette implication peut se réaliser à travers les actions suivantes :</i>		
	- tenir informé le CN ITIE des nouvelles nominations et changements relatifs aux points focaux; - renforcer les capacités des nouveaux points focaux ; - la nomination d'un responsable, au sein des entités déclarante, chargé de l'élaboration des déclarations des paiements et le suivi des travaux de justification et de réconciliation ; - promouvoir la préparation d'un dossier ITIE au sein de chaque entité comportant tous les détails des montants déclarés, pièces justificatives et toute autre information utile aux travaux de réconciliation ; et - prévoir, le cas échéant des sanctions à l'encontre des entités défaillantes qui n'ont pas soumis leurs déclarations à temps.		
Antérieur à 2012	Informatisation de la Direction Générale des Mines et de la Géologie	En cours	Des discussions sont en cours avec d'autres partenaires (GIZ, BM) pour l'informatisation.
	Certaines lenteurs et difficultés affectent la collecte des données déclarées par la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) au sein du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie. Nous comprenons que ces lacunes proviennent de l'informatisation encore partielle de cette Direction ; les déclarations ITIE ont ainsi été renseignées manuellement, sur la base de registre papier.		
	<i>Afin de faciliter et de sécuriser la collecte des données ITIE et d'éviter l'aller-retours chronophages entre les différents services concernés, nous recommandons au Conseil National ITIE d'encourager le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie à finaliser le processus d'informatisation de la DGMG.</i>		

Recommandations Rapports de validation et pistes de solution

Recommandation n° 1 : *Considérer la nomination d'un Coordonnateur de l'Initiative nationale*

Le rapport de validation a relevé l'absence d'un Coordonnateur assurant la liaison entre le Conseil National et le Secrétariat Permanent. Ainsi, le rapport a relevé que l'essentiel de la mise en œuvre de l'Initiative est donc supervisé par le Président du Conseil National, sur qui repose par conséquent une charge de travail considérable.

Des actions sont en cours pour création et la mise en place du Comité de Supervision et de Suivi en janvier 2016.

Recommandation n° 2 : Institutionnaliser formellement le Secrétariat Permanent

La note d'orientation Technique n°14 élaborée par le Secrétariat International ITIE donne une orientation claire sur la gouvernance interne et la mise en place du Secrétariat Permanent ITIE. Des actions ont été engagées pour non seulement l'institutionnalisation du Secrétariat Permanent mais aussi pour la mise à jour des arrêtés de nomination des membres et du règlement intérieur. Le Conseil National ITIE devra poursuivre ces actions.

Recommandation n° 3 : Veiller à ce que chaque organisation prévue au décret du 21 février 2008 soit représentée au Conseil National

Des actions sont en cours pour la mise à jour des représentants des structures composant le Conseil National-ITIE.

Recommandation n° 4 : Evaluer les contraintes de capacités

Le Conseil National ITIE, conformément aux Règles de l'ITIE, a, intégré dans son plan de travail une évaluation des contraintes de capacité des membres du groupe multipartite et du personnel afin d'établir un programme de formation en fonction des attentes et des besoins identifiés.

Recommandation n° 5 : Engagement à poursuivre l'ITIE au-delà de la validation à travers un plan de travail post validation

Le Conseil National ITIE dispose d'un plan d'action 2015-2017. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire doit se soumettre à une nouvelle validation avant la fin de l'année 2016.

Recommandation n° 6 : Elaborer une base de données sur l'ITIE

Des réflexions sont en cours pour la mise en place d'une base de données électronique mais aussi pour évaluer les possibilités de déclaration en ligne.

Recommandation n° 7 : Elaborer une base de données pour le secteur extractif

L'Initiative nationale ne disposait pas d'une base de données juridique, fiscale, sociale, économique et financière du secteur extractif ivoirien, à l'attention du public et des parties prenantes.

Rapport d'activités 2015

Même si des informations essentielles sont disponibles sur le site de l'Initiative nationale (<http://www.cnitie.ci>), ces informations sont incomplètes et ne permettent pas d'avoir une vision claire du secteur et de sa contribution au développement du pays.

Le Conseil National a élaboré un manuel de connaissance du secteur extractif (en cours d'impression) qui centralise, dans une base de données unique, les principales informations juridiques, fiscales, sociales, économiques et financières du secteur minier du pays.

Ce manuel sera disponible en version électronique sur le site et permettra aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

Recommandation n° 8 : Veiller à sensibiliser régulièrement toutes les entreprises, y compris les entreprises en phase d'exploration

Le Conseil National ITIE veille à la sensibilisation régulièrement de toutes les entreprises, y compris les entreprises en phase d'exploration. Un cadre de partenariat avec les sociétés extractives est en conception. Il s'agira de solliciter la contribution des sociétés extractives aux activités de communication et de sensibilisation. En retour ces sociétés auront une plus grande visibilité à toutes les activités du Conseil National ITIE.

Par ailleurs, ce cadre de partenariat inclura des activités de formation des sociétés extractives sur les évolutions permanentes de la norme ITIE et des exigences.

Le plan de travail 2015-2017 comprend des ateliers et séminaires de formation et de sensibilisation à l'endroit des entreprises pétrolières et minières.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire achève sa prochaine validation en 2016 ; ceci suppose une pleine préparation à partir de l'année 2015.

Ainsi, plusieurs actions correctrices ont été menées dans la perspective de la préparation de la validation de la Côte d'Ivoire.

C'est l'occasion de remercier tous les membres et le personnel du Conseil National ITIE, les partenaires au plan national et international qui ont contribué à la réalisation des activités au cours de l'exercice 2015 et qui, par leurs contributions, ont permis une amélioration des actions du Conseil National.

Fait à Abidjan le 31 Janvier 2016